

Conditions générales de ventes

1. Domaine d'application

Les CGV ci-dessous s'appliquent à toutes les commandes passées par des consommateurs et des professionnels sur notre boutique en ligne.

Un "consommateur" est défini comme "toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole". Un "professionnel" est défini comme "toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel".

Les présentes CGV sont également applicables aux professionnels pour les relations commerciales futures sans que nous ayons à le mentionner à nouveau. Si le professionnel dispose de conditions générales de vente divergentes ou complémentaires, leur validité est réfutée par les présentes ; elles ne forment partie intégrante du contrat que sous réserve de notre accord exprès.

2. Partenaires contractuels et conclusion du contrat

Le contrat de vente est conclu avec Huapango.

Conformément aux dispositions du code civil sur la conclusion des contrats en ligne, après avoir visualisé le détail de votre commande, et en particulier son prix total, vous aurez la possibilité d'en corriger d'éventuelles erreurs. Ensuite, le contrat sera conclu lorsque vous cliquerez sur le bouton vous permettant de confirmer votre commande et de reconnaître votre obligation de paiement.

3. Langue(s) contractuelle(s) et enregistrement du texte du contrat

La/Les langue(s) disponible(s) pour la conclusion du contrat est/sont : français

4. Conditions de livraison

Des frais d'expédition peuvent s'ajouter aux prix indiqués pour les produits. Vous trouverez davantage d'informations sur les éventuels frais d'expédition dans les offres.

Toutes les commandes sont expédiées. Vous n'avez pas la possibilité de procéder à un enlèvement de votre commande directement dans nos locaux.

Les produits mis en vente sont systématiquement livrés en points relais (mondial relay, colis privé, ups, ou tout autre prestataire) afin de garantir un maximum de sécurité à votre commande.

En cas de refus injustifié des marchandises livrées par nos soins, nous vous facturons les frais qui nous ont été occasionnés.

5. Paiement

En principe, les moyens de paiement suivants sont à votre disposition dans notre boutique :

Carte de crédit

Lors de la passation de la commande, vous nous transmettez les informations relatives à votre carte de crédit. Après confirmation de votre qualité de détenteur légitime de la carte, l'opération de paiement est automatiquement effectuée et votre carte est débitée.

Mandat de prélèvement SEPA via Stripe

Lors de la passation de la commande, vous nous délivrez un mandat de prélèvement SEPA. Nous vous informerons de la date du débit de votre compte (ce que l'on appelle pré-notification). Par la présentation du mandat de prélèvement, nous demandons à notre banque de procéder à l'opération de paiement. L'opération de paiement est automatiquement effectuée et votre compte est débité. Le compte est débité avant envoi de la marchandise. Le délai de pré-notification de la date du débit du compte est de un jour.

PayPal

Lors du processus de commande, vous êtes dirigé vers le site du prestataire en ligne PayPal. Afin de régler le montant de la facture par PayPal, vous devez y être enregistré ou vous enregistrer pour la première fois, authentifier les informations relatives à votre carte bancaire et confirmer l'ordre de paiement en notre faveur. Après la passation de commande dans la boutique, nous demandons à PayPal de procéder à l'opération de paiement. La transaction est automatiquement effectuée par PayPal après l'expédition de la marchandise. De plus amples informations sont disponibles lors du processus de commande.

Traitement des paiements dans le cadre des services Paypal

En coopération avec le service de paiement PayPal, nous vous proposons différents modes de paiement au titre des services PayPal. Vous n'avez pas besoin d'être enregistré auprès de PayPal pour pouvoir payer le montant de la facture. En fonction du mode de paiement choisi, il est possible que vous soyez redirigé vers le site de PayPal et du service de paiement sélectionné après que vous ayez passé la commande : **Carte de crédit** : Immédiatement après confirmation de l'ordre de paiement et authentification de votre qualité de détenteur légitime de la carte par l'établissement émetteur de ladite carte, l'opération de paiement est effectuée sur demande de PayPal et votre carte est débitée.

6. Droit de rétractation

Les consommateurs ont droit au droit légal de rétractation tel que décrit dans l'information sur le droit de rétractation. Les professionnels ne bénéficient pas d'un droit de rétractation conventionnel.

7. Réserve de propriété

Nous demeurons propriétaires de la marchandise jusqu'à son paiement intégral. Pour les professionnels s'applique en outre la disposition suivante : nous nous réservons la

propriété de la marchandise jusqu'au paiement intégral de toutes les créances résultant d'une relation commerciale existante. Vous êtes autorisé à revendre la marchandise grevée d'une clause de réserve de propriété dans le cadre d'activités commerciales régulières; vous nous cédez par avance toutes les créances résultant de cette revente – indépendamment d'un assemblage ou d'un mélange de ladite marchandise avec un nouveau produit – à hauteur du montant de la facture et nous acceptons cette cession. Vous êtes toujours en droit de recouvrer les créances, mais nous sommes également nous-mêmes habilités à les recouvrer dès lors que vous ne respectez pas vos obligations de paiement.

8. Dommages intervenus pendant le transport

La présente disposition est applicable aux professionnels : le risque de perte et de détérioration fortuite vous est transféré dès que nous avons remis le produit au prestataire de services de transport.

La présente disposition est applicable aux consommateurs : dans l'hypothèse où des marchandises vous sont livrées avec des dommages apparents, intervenus pendant le transport, veuillez faire une réclamation sur lesdits défauts dans les plus brefs délais auprès du livreur et nous contacter sans délai. L'omission d'une réclamation ou d'une prise de contact est sans aucune incidence sur vos droits, notamment vos droits relatifs aux garanties légales. Toutefois, vous nous aidez à faire valoir nos propres droits vis-à-vis du transporteur ou de l'assurance des risques de transport.

9. Garanties et conformité

Le droit en matière de garanties légales s'applique sous réserve des stipulations relatives aux professionnels reprises ci-dessous. Vous trouverez sur la boutique en ligne, pour chaque produit une fiche d'informations spécifique ainsi que, le cas échéant, des informations relatives aux garanties commerciales ou spécifiques applicables.

Pour les consommateurs :

Garantie légale de conformité :

La garantie légale de conformité est prévue aux articles L.217-4 et suivants du Code de la consommation.

Au titre de la garantie légale de conformité nous sommes tenus de répondre des défauts de conformité du bien vendu présents lors de la délivrance dans les conditions de l'article L.217-4 du Code de la consommation. Cependant, nous ne sommes pas tenus par les déclarations publiques du producteur ou de son représentant si nous ne les connaissons pas.

Lorsque le consommateur agit au titre de la garantie légale de conformité:

- il bénéficie d'un délai de 2 ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;
- il peut choisir entre la réparation et le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L 217-9 du Code de la consommation.

Le consommateur est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les 24 mois suivant la délivrance du bien, sauf pour les biens acquis d'occasion pour lesquels vaut un délai de 6 mois.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de toute garantie commerciale éventuellement consentie.

Garantie légale contre les vices cachés :

Le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil dans un délai de 2 ans à compter de la découverte du vice. Au titre de la garantie légale des vices cachés nous sommes tenus de répondre des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquises ou en aurait donné un prix moindre s'il les avait connus. Dans cette hypothèse, le consommateur peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

Pour les professionnels :

Seule s'applique la garantie légale contre les vices cachés conformément aux articles 1641 et suivants du Code civil.

Toute réclamation au titre d'une non-conformité du bien livré aux stipulations contractuelles devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse indiquée dans les mentions légales dans le délai d'un an à compter de la vente. A cet égard, il est précisé que nous ne sommes aucunement responsable des déclarations publiques du fabricant ou de tout autre message publicitaire relatifs aux caractéristiques des marchandises vendues, seuls nos propres indications et les descriptifs produits du fabricant inclus dans le contrat faisant foi.

En cas de marchandise non conforme livrée à un professionnel, nous procédons en premier lieu, à notre convenance, soit à l'élimination du défaut (réparation), soit à la livraison d'une marchandise non défectueuse (remplacement).

Ces limitations et délais mentionnés ne trouveront pas à s'appliquer dans les cas suivants :

- en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou à la santé
- en cas de faute grave ou dolosive à l'origine de l'inexécution contractuelle
- en cas de violation d'une obligation contractuelle essentielle dont le respect est indispensable à l'exécution du contrat et sans laquelle le professionnel n'aurait pas contracté (obligation essentielle)
- dans l'hypothèse d'un accord spécialement convenu entre les parties
- en cas d'application du régime de la garantie contre les vices cachés ou de la loi relative à la responsabilité du fait des produits défectueux.

10. Responsabilité

Pour les professionnels

Notre responsabilité civile est engagée, sans limitation ni restriction et sous réserve du respect des délais légaux de prescription, dans les cas suivants :

- en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou à la santé
- en cas de faute lourde ou dolosive à l'origine de l'inexécution contractuelle
- en cas de violation d'une obligation contractuelle essentielle dont le respect est indispensable à l'exécution du contrat et sans laquelle le professionnel n'aurait pas contracté (obligation essentielle)
- dans l'hypothèse d'un accord spécialement convenu entre les parties
- dès lors que le domaine d'application de la loi relative à la responsabilité du fait des produits défectueux est concerné.

A l'exception des hypothèses ci-dessus mentionnées, notre responsabilité civile ne pourra être engagée que pour les dommages directs et prévisibles lors de la conclusion du contrat et dans la limite du plafond d'indemnisation constitué par le prix versé.

11. Règlement des litiges

La Commission Européenne met à la disposition des consommateurs une plateforme en ligne de règlement des litiges disponible à [cette adresse](#). La plateforme permet aux consommateurs de résoudre leurs litiges. Pour régler les litiges découlant d'une relation contractuelle avec un consommateur ou pour déterminer si une telle relation contractuelle existe réellement, nous sommes tenus de participer à une procédure de règlement des litiges devant un service de médiation pour les litiges de consommation. Le service compétent est CECMC, XX, XXXX Paris, France, <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>. Nous participerons à une procédure de règlement des litiges devant ce service.

12. Dispositions finales

Pour les professionnels s'applique le droit français, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

Si vous êtes un commerçant au sens du Code de commerce, la seule juridiction compétente, en cas de litiges résultant de rapports contractuels entre vous et nous, est celle du siège de notre entreprise.